
HYDERABAD — Session de travail des dirigeants d'At-Large (7e partie)

Vendredi 4 novembre 2016 – 13h45 à 15h00 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

ALAN GREENBERG: Messieurs dames, malheureusement, on a pris 15 minutes de retard. Je vais demander au groupe de prendre place.

Est-ce que Carlton est là ? Parce que je vois que Kaili est dans la salle. Très bien. Les deux des deux côtés de la salle.

Qui c'est qui va présenter cela ? Carlton ou Kaili ? Carlton ? Kaili ? Carlton va présenter cela.

Bien, nous avons une séance de 45 minutes et malheureusement il ne nous en reste que 30 parce qu'on a pris du retard. Il faut que notre présentateur fasse attention.

Merci. Je vais donner la parole à Carlton. Carlton, vous savez qu'il y a des personnes qui ne viennent que d'arriver dans notre salle, donc on va vous demander pourquoi cette équipe de révision, cette CTRT qui existe, on vous demandera de nous donner un peu de contexte par rapport à l'ALAC et aux questions associées à cette révision, et que vous nous racontiez par la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

suite quel est l'état de situation. Je sais que 30 minutes ne suffisent peut-être pas, mais c'est le temps que vous avez.

CARLTON SAMUELS:

Bonjour à tous. Je suis Carlton Samuels. Cela fait du bien de vous revoir. Ces révisions portent sur la concurrence et sur la confiance et le choix des consommateurs qui font l'objet d'une révision. Il s'agit d'une des recommandations de l'affirmation d'engagement. C'était un nombre de recommandations que l'ICANN a recommandées et ce faisant, l'ICANN s'est engagée à faire des recommandations de la concurrence et du choix et de la confiance des consommateurs au moment d'assumer le contrôle de la supervision dans le contexte du système des noms de domaine.

Cette révision a décollé en douceur, mais vous savez que cette équipe de révision a un groupe de travail qui établit les termes de référence et les conditions de la révision. Ce qui a été établi avec les contributions de la communauté, à l'aide des membres de l'ALAC et d'At-Large qui se sont beaucoup impliqués. Il y a eu certaines controverses qui ont été soulevées dans le cadre de la révision. Entre autres, l'incohérence de l'At-Large au niveau des indicateurs. On en a beaucoup discuté parce qu'on n'était pas sûr des mesures ou des indicateurs qu'on devait considérer pour

pouvoir établir un cadre de références pour la concurrence et pour le choix et la confiance des consommateurs.

Vous saurez peut-être que l'ALAC a été empêchée d'avancer pendant un bon moment en raison de ce manque de décision. Et puis les indicateurs proposés par l'ALAC ont été acceptés.

L'ALAC a donc défini quel serait l'ensemble des indicateurs qui seraient utilisés en tant que critères pour mesurer la concurrence et la confiance et le choix des consommateurs.

Les termes de référence de cette équipe de révision ont été accordés par la suite et nous avons commencé à travailler sur cette révision il y a un peu plus d'un an.

Je fais partie de l'équipe de révision et j'ai été désigné par At-Large. Au sein de ce même groupe, il y a des représentants d'autres unités constitutives, comme par exemple de l'IPC ou du GAC.

Cette équipe de révision a une charte. Je ne sais pas si vous l'avez lue. Vous n'avez pas vu la charte ? Attendez, permettez-moi de voir comment faire pour vous la montrer.

Bon de toute façon cette équipe de révision a commencé à travailler, et finalement, on a pu décider d'un ensemble de critères ou d'indicateurs pour mesurer le choix et la confiance des consommateurs, ainsi que la concurrence. J'essaie de

chercher ce document pour vous l'envoyer afin que vous puissiez le partager sur l'écran.

Oui, je pense que vous avez la bonne adresse.

On avance. L'équipe a trois missions principales. On nous a chargés d'évaluer la concurrence dans l'espace du DNS. Nous allons considérer cette nouvelle série de nouveaux gTLD et l'application des différents processus pour voir s'ils répondaient vraiment aux besoins et voir si les sauvegardes fonctionnent pour protéger l'espace des noms de domaine. Donc voilà les trois secteurs principaux.

L'équipe était divisée en sous-équipes. Une sous-équipe de la concurrence, une sous-équipe chargée d'évaluer les sauvegardes, moi-même j'appartenais à la sous-équipe des sauvegardes et j'ai évalué les processus de sauvegarde, de concurrence.

Et donc, vu qu'on n'avait pas de données de références pour commencer à travailler, il a été nécessaire de faire certains sondages, certaines évaluations pour pouvoir recueillir ces données que nous allons utiliser afin de pouvoir voir ces indicateurs de concurrence et de sauvegardes, entre autres.

Vous connaissez peut-être les sondages ou les enquêtes mondiales des consommateurs et des titulaires de noms de

domaine, dont on a fait une en 2015 et une autre cette année. Et le dernier rapport a été publié en septembre de cette année.

Ces enquêtes sont des études complémentaires et ce faisant, nous essayons de comprendre en profondeur le phénomène des interactions ou des contributions ou même de l'implication des utilisateurs mondiaux dans le cadre de la dernière série de nouveaux gTLD.

On a créé un groupe chargé de ce travail qui s'appelait In Global. Et le groupe a choisi d'évaluer qui étaient les personnes qui n'avaient pas demandé de chaînes, mais qui envisageaient de présenter leur candidature et qui, donc, pourraient nous fournir des informations par rapport à leur situation.

Le groupe d'analyse a par la suite effectué une analyse économique pour considérer les variables économiques et voir si leur idée, à l'origine, correspondait à l'économie du marché du DNS. Car cela était le soutien pour les décisions qui avaient été prises.

Donc voilà les quatre études principales que nous avons effectuées pour trouver les données de références qu'il nous fallait.

L'équipe a tenu 24 réunions si je ne me trompe. Il y a également eu des réunions des sous-groupes chaque semaine. Donc ces

réunions hebdomadaires durent depuis 15 mois, et nous avons finalement pu passer en revue toutes les questions qui nous avaient été assignées.

Le cadre de référence des groupes de travail établissait qu'on ne ferait des déclarations que sur la base des données que l'on avait de disponibles. Donc à moins qu'il y ait des preuves, on n'accepterait pas de faire des déclarations au nom du groupe.

En ce qui concerne la concurrence, pour dire s'il y avait une bonne concurrence ou pas dans le marché du DNS, il fallait avoir des preuves. La plupart de ces preuves dont on avait besoin ont été tirées des études qui ont été financées par l'ICANN.

En ce moment, nous sommes sur le point d'élaborer un rapport intérimaire qui sera disponible en décembre. Et cette réunion, la présente réunion, nous a donné l'occasion de partager les résultats que nous avons vus à partir des preuves que nous avons dans notre rapport intérimaire.

En termes généraux, ce que nous avons vu jusqu'à présent montre que la concurrence est difficile à définir surtout dans ce contexte. Il y a tant de couches liées à la concurrence qu'il est difficile de la définir. Et par conséquent nous avons décidé de nous pencher sur certaines des couches de la concurrence et de ne pas avoir une définition générale de ce qu'est la concurrence.

Dans certains domaines, nous nous sommes rendu compte qu'on ne pouvait pas dire définitivement qu'il y avait un bon niveau de concurrence, Kaili pourra sans doute approfondir sur cette question. Allez-y Kaili.

KAILI KAN:

Merci Carlton. En ce qui concerne le choix des consommateurs et la concurrence, on pourrait très bien dire qu'il y a eu de nombreux débats.

Ce n'était pas tout à fait inattendu, parce qu'on savait déjà qu'on avait des acteurs venus de différentes unités constitutives, de différents SO, différents AC et donc chacun avait ses propres intérêts à défendre.

Pour ceux qui représentaient les registres et bureaux d'enregistrements, on a vu qu'ils souhaiteraient avoir une nouvelle série de nouveaux gTLD aussi vite que possible, qui soit aussi ouverte que possible. Du côté de l'ALAC, par exemple, on voudrait travailler plus sur les intérêts, les questions d'intérêts pour les utilisateurs.

De toute façon, en vertu de la composition de l'équipe qui est sensée représenter tous les secteurs de l'organisation, les questions qui nous inquiétaient le plus du point de vue de l'ALAC

étaient les discussions qui étaient comprises dans les résultats préliminaires.

Cela comprend notamment deux points. D'une part on a vu qu'il y a un grand nombre d'enregistrements qui ont été remis au cours des 3 dernières années. En ce concernant l'enregistrement de nouveaux gTLD, on a vu que 65 % des enregistrements de noms de domaine ont été remis à plus tard ces 3 dernières années et ces enregistrements n'ont même pas été conclus ou retirés. Donc on ne peut pas spéculer sur la raison pour laquelle cela est le cas. Mais on se dit que c'est peut-être négatif parce que cela augmente le prix pour livrer les utilisateurs finaux et ça empêche le système du DNS d'avoir une stabilité au long terme.

Du point de vue de la confiance des consommateurs, en même temps, un grand nombre des noms de domaine pour lesquels l'enregistrement n'a pas été complété, on voit que ces noms de domaine font l'objet d'une utilisation malveillante et de cas d'abus.

Cette spéculation à grande échelle a été incluse dans les résultats préliminaires. Et une autre question que nous avons incluse est la question des noms de marque.

Beaucoup de titulaires de marques se sentent forcés à enregistrer leur nom de marque pour ne pas avoir de problème

au moment où ils voudront enregistrer leur propre nom de domaine avec leur marque déposée.

Cela n'est pas positif. Bien sûr, c'est ce qu'on appelle l'enregistrement défensif. De toute façon, cela a attiré notre attention sur ces résultats préliminaires, et c'est pourquoi nous avons ajouté cela à notre rapport préliminaire ;

Nous, au sein de l'ALAC, nous nous inquiétons surtout du point de vue des consommateurs et des utilisateurs finaux. Si cela ne correspond pas aux intérêts des utilisateurs, on ne l'inclut pas dans les résultats préliminaires. Donc tout ce que l'on vous présente est ce qui correspond aux intérêts des utilisateurs, ce est-ce qu'on a à dire. Carlton? Est-ce que vous voulez compléter ?

Y a-t-il des questions ? Des questions dans la salle ? Quelqu'un a-t-il des questions ?

ALAN GREENBERG:

Merci Kaili. Je vais ouvrir la liste d'intervenants. J'ai déjà levé la main moi-même, mais Léon, je vais vous demander de gérer la liste. Je vois que Holly lève la main également.

Moi-même j'ai deux questions à vous poser ; vous avez identifié un nombre d'aspects sur lesquels vous avez commencé à

travailler. Croyez-vous que ces points-là seront inclus dans le rapport préliminaire ?

KAILI KAN: Oui, comme je disais on a identifié deux sujets principaux, d'une celui des enregistrements qui ont été remis et d'autre par l'enregistrement des marques. Ces deux sujets sont inclus dans les résultats préliminaires que l'on vient de présenter. Bien évidemment cela sera également inclus dans le rapport.

ALAN GREENBERG: Ma deuxième question, qui est liée à la question de l'enregistrement des marques, j'ai bien compris cette statistique que 65 % des enregistrements sont soit remis soit arrêtés, mais je voudrais préciser un peu. Lorsque vous parlez de termes malveillants et de monétisation ou de remises c'est un peu confus. Il faut faire attention ici. Moi, je voudrais avoir une question réponse différente.

J'en ai déjà discuté avec Jonathan hier lors de la séance de la GNSO, mais je voudrais savoir s'il vous semble qu'il serait intéressant de prendre ces domaines qui ne sont pas préenregistrés, mais qui sont redirigés. Et s'il ne s'avérait pas convenable de prendre des échantillons pour voir s'il ne s'agit de noms qui soient déjà enregistrés sous le domaine .com. Cela

nous permettrait d'avoir une idée de la quantité de personnes qui veulent enregistrer ces noms de domaines et qui ne les utilisent pas, qui les utilisent tout simplement pour rediriger vers leur site actuel.

Jonathan m'a dit qu'il n'avait pas pensé à faire cela, mais je voudrais savoir si cette question a été déjà soulevée ou s'il y a une raison pour ne pas le faire.

Je parle que d'un petit échantillon.

KAILI KAN:

Que je sache, il y avait un nombre de données qui n'étaient peut-être pas exhaustif, mais il y avait des données qui montraient que ce mécanisme de redirection vers un site web .com ne fait pas partie des noms qui sont préenregistrés, on n'a pas compté cela comme des noms préenregistrés.

Mais on a un enregistrement défensif et il y a également des titulaires de noms de marque qui sentent qu'ils devraient peut-être augmenter leur exposition au public. Je pense moi-même avoir vu des données qui n'étaient pas exhaustives, mais qui pourraient peut-être nous aider à avoir une idée de cette question.

ALAN GREENBERG: Oui, donc vous vous centrez surtout sur la motivation pour préenregistrer ces noms, mais il y a peut-être des adresses qui ne renvoient pas vers des sites enregistrés et peut-être cela aurait un impact au niveau de la concurrence. S'il s'agit des noms de marque qui veulent augmenter leur niveau d'exposition, vous n'avez moyen de savoir pourquoi ils le font, c'est ça que je veux dire.

On a Holly, et on a le SSAC, le SSAC viendra nous voir d'ici 6 minutes...Ha ! Ils sont déjà là. Et nous allons rencontrer Kaili et Carlton et avec Jonathan plus tard aujourd'hui. Donnons la parole à Holly.

HOLLY RAICHE: La présentation qui nous a été proposée aujourd'hui résumait bien les statistiques. Ces statistiques sont intéressantes et elles nous font réfléchir. Qu'est-ce que cela implique pour le marché si on parle de concurrences ? Si vous parlez de préenregistrements, qu'est-ce que cela implique pour la concurrence ?

Et un nombre de ces questions sont soulevées par cette présentation. Donc je voudrais vraiment que l'on discute des détails de cette présentation.

Mais moi, j'ai des doutes au niveau de la ligne chronologique. Je sais que le rapport sera publié pour consultation publique lors des vacances de Noël, j'espère que vous allez travailler là-dessus d'ici Noël pour répondre à ces questions.

CARLTON SAMUELS:

Oui Holly. Il y a un nombre d'implications. Il nous manque toujours des données pour pouvoir définir vraiment ce que nous voulons dire par marché et par ce qu'est le paysage de la concurrence aujourd'hui. On a des données là-dessus.

Il nous manque également des données pour trouver un moyen de définir quelles sont les sauvegardes et leur fonctionnement pour empêcher les utilisations malveillantes du DNS. Ces données malheureusement ne seront pas disponibles avant avril ou mai l'année prochaine. Donc ce rapport préliminaire nous donnera un indice de ce que nous croyons savoir. Mais certaines des données qu'on espère obtenir pourront nous permettre d'avoir une idée plus claire ; malheureusement ces données ne seront pas disponibles à l'époque de Noël.

Vous demandez si ces données seront suffisantes? Eh bien non, ce sera un problème sans doute.

Yassim, est-ce qu'on peut passer à la dernière diapo, on a une ligne chronologique. Si on commence par la fin, et on revient en

avant, vous allez trouver ma ligne chronologique. Non, ce n'est pas ça. Oui. Voilà ici oui, c'est ça.

Voyez ici notre plan de travail. On en est à novembre 2016 et le rapport préliminaire pour consultation publique doit être publié en décembre ; par la suite, on a l'étude de l'utilisation malveillante du DNS et l'enquête Inter, qui nous donnera une idée de ce qui se passe au niveau de la protection intellectuelle et des sauvegardes qui sont aussi importantes. Mais ces données, comme vous voyez ici, ne seront disponibles qu'à la fin de mars. Donc au moment où on aura toutes ces données et qu'on commencera à travailler sur le rapport final, on sera à juillet 2017.

Je pense qu'on est bien dans les délais prévus ; on est en train de travailler en temps voulu.

HOLLY RAICHE:

Moi ce que je tiens à dire est qu'il sera difficile de s'exprimer par rapport au rapport sachant qu'il y a des données importantes qui n'y apparaîtront pas.

CARLTON SAMUELS:

Oui, tout à fait. C'est une inquiétude valide et vous devrez l'exprimer. Si vous ne voyez pas le rapport complet,

effectivement vos commentaires pourraient être incomplets ou biaisés.

ALAN GREENBERG: Donc pour résumer le début de ce que vous avez dit, on dirait que vous avez eu du mal à convaincre le reste du groupe pour inclure certains des points qui vous importent le plus. Mais en ce moment là, vous en êtes au rapport préliminaire. D'accord.

Numéro deux : y a-t-il d'autres études ou d'autres initiatives de collecte de données qu'il vous semble, devraient être faites, mais qui ne sont pas en cours en ce moment ?

CARLTON SAMUELS: On travaille toujours sur la définition de ce rapport des cas d'abus du DNS. Un nombre des indicateurs qu'on voudrait évaluer en matière de sauvegardes seront identifiés dans ce rapport. Mais dans le rapport préliminaire, il faudra voir si ce cadre est bien établi pour pouvoir s'occuper de tout ce qui nous intéresse. Pour l'instant on n'a pas vu ce rapport préliminaire. Or, le président de l'équipe de révision c'est engagé à évaluer cela complètement et donc on a différents résultats possibles. Si on évalue les sauvegardes et la manière dont ces sauvegardes ont été mises en œuvre dans les contrats de registre et dans le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrements, vous

verrez qu'il y a un ensemble d'activités pour mitiger les abus du DNS qui n'appartiennent pas à la portée du département de conformité contractuelle de l'ICANN et qui appartiennent à la spécification 11 de ce contrat d'accréditation.

La plupart des indicateurs qui nous inquiétaient nous aideraient à mieux comprendre ce qui se passe dans ce domaine. En ce moment, il faut donc que l'on s'assure que les points de données, les repères, nous permettent de voir que l'on a effectivement les bons indicateurs qui nous permettent d'informer ce rapport d'abus. On suivra depuis cette initiative pour assurer que tout y soit.

ALAN GREENBERG: Bien, donc pour résumer, vous avez eu du mal. Il faut absolument que l'on soit prudent, que l'on contrôle ce qui se passe. C'est ça ?

CARLTON SAMUELS: Exactement.

ALAN GREENBERG: En ce qui concerne l'avis du GAC et de l'ALAC au conseil d'administration le conseil a demandé à l'équipe CCTRT d'évaluer les chaînes qui semblaient être sensibles; et est-ce

que cela appartient à votre plan de travail, est-ce que vous l'avez inclus ?

CARLTON SAMUELS: Oui, absolument. Vu qu'on n'avait pas vraiment des similarités entre les points de données suivies par le département de conformité contractuel et avec les engagements qui sont suivis, on ne voyait pas vraiment qu'ils soient en ligne avec ce qui était fait. Donc maintenant tout est inclus pour davantage de travail, mais il faut toutefois que l'on considère les détails. Ce que l'on n'a pas fait pour l'instant.

ALAN GREENBERG: Je voudrais en discuter davantage avec vous. Je vais maintenant donner la parole à Julie Hammer, qui va présider la partie suivante de notre réunion. Je vais quitter cette place à la table et je reviendrai d'ici quelques minutes pour participer à la séance du SSAC. Julie, vous avez la parole.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Bonjour à tous, il s'agit d'un moment important.

JULIE HAMMER: Bonjour à tous, vous connaissez tous Jim Galvin et Patrik FÄLTSTRÖM, il n'est pas nécessaire de les présenter ni de vous

dire ce que SSAC a fait depuis la dernière réunion. Il y a une série de membres du SSAC qui sont ici dans la salle. Je vois Robert Huerra, Julie Hedlund, Jeff Bedser, Kathy Shmitt.

Je vais demander aux membres du groupe de SSAC de se lever pour qu'on vous connaisse d'abord. Il y a Jacques Latour qui est un nouveau membre du SSAC.

PATRIK FÄLTSTRÖM: C'est important, c'est la première réunion du SSAC à laquelle participe Jacques, donc nous lui souhaitons la bienvenue.

JULIE HAMMER : Et je donne la parole à Patrick.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Merci Julie. Comme nous le faisons, normalement, je voudrais d'abord que l'on affiche les diapos sur l'écran.

Bien, je vais vous expliquer un petit peu ce que nous faisons. SSAC est le comité consultatif de sécurité et de stabilité de l'ICANN. Nous sommes un comité consultatif exactement comme ALAC. Et l'important ici c'est que nous essayons de ne pas avoir de participation formelle au PDP. Nous essayons d'écrire très clairement les recommandations que nous faisons et nous essayons de rester sur notre position des bonnes

recommandations, que les gens puissent écouter, des recommandations qui soient claires et qui soient logiques. Sinon, les gens risquent de les ignorer. Et en évaluant nos propres recommandations, en essayant d'améliorer ces recommandations, nous sommes écoutés, ce que nous aimons bien. Ce que nous souhaitons.

Actuellement, nous sommes 30 membres, et pour devenir un membre, il suffit de se présenter auprès de notre comité. Nous avons un comité de membres qui évalue les candidatures qui sont faites.

Donc nos recommandations sont simples. Nous recevons des questions, nous identifions des problèmes nous-mêmes et à ce moment-là, en fonction de cela, nous pensons qu'il y a des commentaires à faire. Et ce que nous faisons à ce moment-là, c'est commencer à créer d'abord un groupe de travail qui va faire une enquête sur le problème et voir s'il y a quelque chose à dire à ce propos. À ce moment si c'est le cas, nous faisons une recommandation. Les recommandations du comité consultatif doivent être prises en compte par le conseil de l'ICANN, si la recommandation est destinée au conseil, sinon, c'est l'organisation à laquelle elle est destinée qui peut faire quelque chose en fonction de cette recommandation. Le conseil de l'ICANN peut dire : nous avons entendu ce que vous nous avez dit, mais nous sommes arrivés à une conclusion différente. Ou,

en général c'est ce qu'il se passe, le conseil de l'ICANN met en œuvre notre recommandation.

Nous avons produit environ 80 conseils. Je vais vous expliquer un petit peu comment nous travaillons. Le premier conseil est le conseil de SSAC 84, c'est un conseil sur des lignes directives portant sur le processus de Fast Track IDN ccTLD. Donc la communauté sait que nous avons beaucoup d'acronymes, mais des fois, lire les acronymes ce n'est pas suffisant ; de toute façon c'est très compliqué.

Bien dans cette recommandation en tout cas, nous avons la recommandation en elle-même dit au conseil de l'ICANN que le processus de EPSRP tel qu'il est proposé ne peut pas être adopté. Et les raisons pour cela, c'est que du point de vue de SSAC, il y a trois principes liés à la sécurité et la stabilité qui sont absents dans ce processus. Et ces trois aspects sont l'attitude conservative, lorsqu'on fait des changements, il faut être conservatif. On ne peut pas ajouter quelque chose, sauf si cela est tout à fait nécessaire, parce que si on ajoute quelque chose – je vous expliquerai tout à l'heure de quoi il s'agit – ensuite on ne peut pas le retirer. Donc il est très important de donner des arguments pour lesquels on veut ajouter quelque chose.

Le deuxième point, le deuxième principe est un principe ajouté à ce que je viens de dire, c'est-à-dire que par défaut, et quand on

prend comme exemple les TLD, le défaut serait de ne pas ajouter. L'argument qui peut être fait : pourquoi est-ce que les choses doivent être ajoutées ? Et c'est que nous appelons le principe d'inclusion. Et cela peut paraître bizarre parce que cela implique que quelque chose ne devrait pas être inclus, mais c'est comme cela que ça fonctionne pourtant.

Le troisième principe est le principe de stabilité et c'est aussi lié aux deux autres principes que je viens de mentionner, c'est-à-dire qu'il s'agit ici du fait que si on ajoute quelque chose, si on ajoute un nouveau protocole, si l'on déploie quelque chose sur internet, cela restera déployé pour toujours, il n'y a pas de tests temporaires au niveau des déploiements. Nous utilisons, tout le monde utilise encore Windows XP et donc nous devons être très prudent quand nous ajoutons quelque chose.

Nous ne pouvons pas par exemple ajouter des points code de Unicode et ensuite dire non, c'était dangereux parce que dans la mesure où nous autorisons un point code, il sera utilisé par quelqu'un par la suite.

Donc nous devons être très prudents. C'est pour cela que c'est un principe dont il faut tenir compte.

Et le dernier, ceux qui suivent les discussions concernant les TLD, pour savoir s'ils doivent être ajoutés, il n'y a pas de bonne réponse pour savoir combien de TLD peuvent être ajoutés. La

bonne réponse, ce sont les risques qui existent ici dans ce domaine. Le taux de changement est parfois beaucoup plus important à évoluer que ce que sont les changements en eux-mêmes. C'est-à-dire ce qui est le résultat en lui-même.

Donc ces trois principes, pour les résumer, l'aspect conservatif, l'inclusion et la stabilité sont très courants. Ils sont utilisés par tous ceux qui évaluent tout ce qui se passe sur internet. Du point de vue du SSAC, nous n'avons pas inventé cela au sein du SSAC, c'est l'IETF qui a écrit à ce propos pour la prochaine fois.

Donc nous travaillons sur le matériel fourni par l'IETF.

Est-ce qu'il y a des questions d'abord ici ? Oui allez-y.

HOLLY RAICHE :

Le processus des nouveaux gTLD semble être inexorable. Il y a une tendance au niveau du taux d'addition de ces nouveaux gTLD et est-ce qu'on vous écoute ? Est-ce que vous participez à ce processus ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Est-ce que l'on nous écoute ? Oui, on nous écoute, on écoute nos recommandations et nos conseils. Je sais que les gens nous écoutent parce que des fois aussi on nous ignore. Et cela veut dire que l'on évalue ce que l'on dit et qu'il y a différentes

manières d'aborder certains risques. Les choses ne sont pas toujours faites de la même façon. Cela signifie que la raison pour cela c'est qu'il y a certaines personnes qui sont d'accord avec nous et qui écoutent nos recommandations.

Deuxième point, est-ce qu'on nous écoute spécifiquement dans le cas des nouveaux gTLD ? Nous avons présenté trois rapports pendant les deux dernières semaines qui concernent le processus des nouveaux gTLD. Il y a certaines personnes qui pensent que ce que nous faisons est très ennuyeux parce que nous avons repris nos conseils précédents et nous avons indiqué quels étaient les conseils et les recommandations que les gens devraient relire, parce que l'on a constaté que certains de nos conseils historiques étaient plus importants que d'autres. Parce que comme tout le monde, nous apprenons à mesure que nous avançons dans notre travail.

Donc ce sont trois nouveaux conseils, mais comme je l'ai dit, qui ont été repris de recommandations précédentes.

Des fois, nous insistons sur certains points si nous pensons qu'on ne nous a pas suffisamment écoutés ou que l'on n'a pas tenu compte de nos conseils.

JOHN LAPRISE : Merci beaucoup de venir ici nous parler Patrik. Nous avons eu une conversation par email il y a quelque temps sur les problèmes potentiels de ce qui pourrait se passer si un opérateur de nouveaux gTLD, si les nouveaux gTLD ne fonctionnaient pas. Comment est-ce que l'on pourrait résoudre les problèmes ? Nous avons une série de problèmes et comment résoudre les problèmes qui pourraient surgir dans le domaine des nouveaux gTLD, comment est-ce que vous êtes préparé, comment vous vous préparer pour résoudre ce type de problèmes qui pourraient surgir ?

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui, nous avons analysé les mécanismes pour résoudre les solutions ; je vais donner la parole à mon collègue, Jim Galvin.

JIM GALVIN: Nous n'avons rien de nouveau pour le moment. Le programme des nouveaux gTLD en est à sa phase de délégation. Nous avons fait des commentaires sur l'opération et sur le processus ; nous n'avons rien à ajouter de nouveau sur le processus en tout cas. Et il n'y a pas de problème, en tout cas rien n'a attiré notre attention dans ce sens.

Nous sommes toujours très intéressés par les commentaires ou les questions de la communauté. Si vous pensez qu'il y a

quelque chose dont nous ne nous sommes pas occupés, dites-le-nous, indiquez-le-nous.

JOHN LAPRISE: Pour répéter ce que j'ai dit à Patrik, je dirais qu'en fonction du résultat économique des nouveaux gTLD et des gTLD, nous devons voir si nous sommes prêts à résoudre les problèmes et à quel niveau aussi.

JIM GALVIN: Il est certain que le processus supporte les mouvements des services DNS pour s'assurer que les enregistrements peuvent continuer. Le reste, il s'agit de processus commercial, et je ne pense qu'on ait eu de problèmes jusqu'à maintenant. Il serait intéressant si cela a lieu de l'analyser.

Je sais qu'il y a des expériences qui ont été faites, on a fait un déploiement minimum de TLD et une série de processus pour exercer différents types de processus pour être sûr que cela fonctionnerait en cas de problème, mais il n'y a pas d'exercice du côté commercial.

ALAN GREENBERG: Sur le thème de l'EPSRP, nous avons présenté une déclaration avant votre recommandation. Nous nous sommes réunis avec la

ccNSO aussi à ce propos. Et donc je serais intéressé, il faudrait savoir si vous avez parlé avec la ccNSO à ce propos, je voudrais savoir l'opinion des gens ici dans la salle, est-ce que vous pensez que nous devons rédiger une nouvelle déclaration en fonction de ce que le SSAC nous dit ici ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Je vais essayer de vous aider ici et peut-être vous pourrez nous aider à votre tour. Non, nous n'avons pas parlé avec la ccNSO. Nous essayons d'organiser une réunion avec la ccNSO et je ne sais pas si vous avez suivi les discussions dans ce sens, mais c'est important que nous nous parlions.

De mon point de vue, il y a beaucoup de difficultés et de compréhension entre ces deux groupes. Il y a deux choses que j'aimerais ici souligner parce que le document que nous avons écrit inclut beaucoup d'informations de contexte que les gens n'ont pas bien compris. Et lorsque les gens lisent les lettres que nous envoyons, il est difficile des fois de comprendre le contenu des recommandations. Donc nous sommes un comité consultatif, nos recommandations peuvent toujours être ignorées.

Donc premier point, que se passe-t-il si les gens ne sont pas d'accord avec nos recommandations ? Nous n'appartenons pas au PDP, nous ne devons pas parvenir à un consensus avec les

autres groupes ; ce qui signifie que vous, à ALAC ou à la ccNSO, vous ne devez pas avoir peur de notre opinion. Nous devons nous écouter mutuellement, nous devons parvenir à nos propres conclusions et faire des déclarations en fonction de nos propres conclusions en tant que comité consultatif, c'est ma recommandation. La ccNSO a un PDP, et c'est différent.

Le deuxième point qui est important par rapport à tout cela, c'est que ces trois principes sont tellement importants pour nous que nous voulons les voir ces principes. Nous n'avons pas encore parlé de ces principes auparavant dans l'évolution de SSAC. Mais ce sont des principes qui ont toujours existé. Ce qui est important ici c'est que nous voulons que ces principes fassent partie de l'évaluation. Mais nous ne faisons pas nous-mêmes l'évaluation. Les gens doivent calculer les risques, les gens responsables de le faire, doivent décider si les choses doivent être améliorées ou pas. SSAC n'est pas, n'intervient pas au niveau du PDP qui fait le calcul de risque pour un TLD spécifique.

Le problème ici qu'il y a, c'est que dans le rapport, nous mettons l'accent sur le processus de Fast Track de IDN ccTLD. S'il y a des problèmes, nous disons qu'une évaluation a été faite et que deux noms de domaine ou que deux noms de domaines spécifiques n'ont pas pu être, suite à cette évaluation, n'ont pas pu être acceptés. À cause de cela, certains critères inclus et la

version IDN des ccTLD risque de... Certains pensent que cette version ne va pas être acceptée. Ce n'est pas ce que nous disons. Nous ne pouvons pas avoir un processus au sein de l'ICANN et qui avancent sans ces évaluations qui sont faites dans le cadre de notre organisation.

ALAN GREENBERG:

Pour que ce soit clair. Lorsque je dis, lorsque je mentionne notre déclaration, je ne disais pas qu'il fallait le modifier parce que nous avez apporté certaines connaissances, mais je voulais dire est-ce qu'il y a quelque chose dans votre rapport que nous devrions considérer et à ce moment-là peut-être modifier notre déclaration.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Notre rapport implique que nous voudrions que ces trois mots figurent dans le rapport concernant l'évaluation. Voilà, c'est tout ce que nous voulions dire et ce qui nous paraît important ici.

SEUN OJEDEJI:

Merci monsieur le président. Je suis Seun. Je voulais indiquer ici, signaler ici que même si le SSAC est un comité consultatif, je pense qu'il joue un rôle crucial et quel que soit ce qu'ils disent, si cela va au-delà de leur rôle de comité consultatif, je pense que concernant la sécurité et la stabilité du DNS il joue un rôle très

important. Et donc s'ils sont contre certains points, s'ils sont contre certaines choses, nous devons en tenir compte dans notre déclaration.

Une question séparée, qui n'est pas liée à ce point particulier. J'ai regardé sur vos sites internet et j'ai remarqué que certaines des déclarations sont traduites et d'autres sont en anglais seulement. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle certaines choses sont traduites et d'autres non ? Et quelles sont ces raisons ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

La réponse est que nous n'avons pas de ressources pour traduire tous les documents. La façon dont nous sélectionnons les documents à traduire dépend de l'intérêt de ce document. Par exemple, les recommandations d'ALAC nous ont aidées pour savoir quels documents traduire. Je dirais aussi que c'est lié à la longueur du document et à l'importance de certaines parties de ce document. Dans ce cas-là, pour le SSAC 84, nous avons décidé de le traduire parce que certains principes sont très importants et nous voulons que tout le monde puisse faire référence à certaines parties du document, même s'ils ne sont pas d'accord avec la conclusion avec les recommandations. Il est important que ces principes soient traduits dans plusieurs langues.

Nous essayons de traduire le résumé exécutif de chaque document. Nous avons parlé avec la communauté et apparemment ce n'est pas très logique. Donc ce que nous essayons de faire c'est de traduire le plus grand nombre de documents possibles et dans leur totalité.

Est-ce qu'il y a une autre diapo ?

JIM GALVIN:

Il s'agit, pour une question de clarté. Le SAC083 était une réponse de SSAC pour un amendement proposé à l'accord de registre des nouveaux gTLD. Il n'y a pas d'explication ici. Nous cherchons à obtenir un certain niveau de clarté du texte.

Et ici le point intéressant c'est que SSAC a déclaré dans le passé qu'il ne devait pas y avoir ce que nous appelons un domaine, un enregistrement extra dans la zone racine, sauf pour supporter le TLD en lui-même, l'enregistrement clef et le deuxième niveau eux-mêmes.

Il y a eu une ambiguïté qui est apparue dans l'accord de gTLD, c'était un accident plus qu'autre chose. Ce n'était pas destiné à être un changement substantiel, mais cela a été possible de par le texte dans l'accord de gTLD qui suggérait que l'on pouvait se porter candidat ou avoir la possibilité de mettre d'autres

enregistrements dans la zone racine des TLD pour soutenir le TLD, pas pour un autre service.

Donc ce que SSAC a fait ça a été de demander une certaine clarté et nous avons fait certaines suggestions concernant des modifications à faire au texte pour éclaircir ce thème auprès de la communauté.

D'après ce que j'ai compris, il n'y a pas eu de réaction de la part de la communauté mais je pense que notre conseil a été pris en compte et les modifications que nous avons proposées vont être faites.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires à ce propos ?
Chéryl vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR: Merci beaucoup. Oui ce SAC083. Nous sommes actuellement dans la procédure ultérieure des TLD, dans la piste de travail numéro 4. Nous regardons, nous analysons les domaines sans point et je serais ravie de suggérer que l'on travaille avec vous pour qu'il y ait vraiment une référence, un lien entre notre travail et le vôtre. Et pour qu'il y ait des conseils par rapport à ce qui a été discuté au sein de la GNSO sur ces procédures ultérieures. Je pense qu'il y a ici la possibilité ici de travailler ensemble.

Si je pouvais avoir le nom d'une personne avec qui je pourrais parler pour m'assurer et que nous pouvons travailler ensemble.

Nous faisons la même chose sur l'acceptation universelle. Nous aimons avoir votre opinion sur certains processus des TLD. Si vous pouvez me dire comment vous voulez qu'on travaille, est-ce que vous voulez qu'on vous pose des questions ? J'aimerais que l'on soit sûr que l'on pourra travailler ensemble.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Il y a deux manières pour nous de collaborer avec vous, il y a différentes choses qui peuvent être faites. Avant toute chose, nous pouvons vous aider à trouver les documents SSAC qui sont importants dans ce cas que nous avons publié auparavant et qui sont importants pour votre travail. Ca c'est un premier point.

Ensuite la deuxième chose qui est importante et qu'il ne faut pas oublier, nous pouvons demander aux membres de SSAC de participer à vos réunions et de vous aider dans votre travail ; et il y a sûrement des membres qui seront d'accord pour vous aider.

Mais rappelez-vous que ce serait des membres du SSAC.

La dernière chose que l'on pourrait faire c'est que SSAC évalue certaines choses. Mais pour que SSAC évalue certaines choses, nous avons besoin d'une question de votre part, ou d'une lettre

de votre part, une réponse dont vous aurez besoin, ou une période commentaire à laquelle nous pourrions répondre.

Parce que quand SSAC parvient à une conclusion, nous avons un processus internet, comme vous à ALAC, avant de parvenir à cette conclusion. Et donc à cause de cela, en tant que cela, en tant que SSAC, nous ne pouvons pas participer directement au travail d'un autre groupe parce que nous voulons nous réserver la capacité au niveau de SSAC la capacité d'évaluer tout travail ou tout produit final d'un travail.

Donc nous pouvons vous aider en tant qu'individuel, dans votre travail, les membres du SSAC peuvent vous aider, mais nous devons avoir une distinction ici au niveau de nos fonctions et à ce moment-là c'est possible, nous pouvons vous aider.

JULIE HAMMER:

Bien, il n'y a plus de question. Donc Patrik est-ce qu'il y a autre chose que vous voulez ajouter? Ha, Olivier Crépin Leblond demande la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup madame la présidente. Cela a été présenté en juillet 2016. Est-ce qu'il a eu, est-ce que vos recommandations ont été appliquées, est-ce qu'il y a une façon pour vous de faire un suivi de ces recommandations? Parce que dans le passé

nous avons constaté que les recommandations du conseil du SSAC n'ont pas été suivies, et nous voudrions nous assurer que si ALAC est d'accords avec le conseil de SSAC, ce conseil soit appliqué et si ce n'est pas le cas, que nous puissions relancer le responsable à ce propos.

JIM GALVIN:

Merci Olivier. Je vais vous donner une réponse en deux parties. La première: ce conseil a été accepté et la communauté s'occupe de cela. Il s'agit seulement d'une réitération d'une position permanente de la part du conseil et c'est une modification éditoriale. C'est tout, une modification du texte.

Les conseils en général de SSAC sont acceptés et sont appliqués parce que comme Patrik l'a dit, nous offrons des conseils et personne n'est obligé de suivre nos conseils bien sûr, c'est juste une opinion, une considération que nous offrons.

Mais vous connaissez probablement le projet de suivi des conseils, des recommandations faites au conseil. Et nous avons travaillé avec l'équipe qui s'occupe de ce processus et ils ont un groupe de gens, ils ont des effectifs à ce projet. Et lorsqu'il y a des conseils, ces conseils sont ajoutés à une liste et un suivi est réalisé. Et nous faisons nous-mêmes le suivi. Donc nous avons un processus construit de manière interne à notre organisation. Et l'objectif ici c'est que tous les conseils qui sont faits, toutes les

recommandations qui sont faites au conseil aient un suivi pour que tout le monde puisse avoir la possibilité de savoir où on en est au niveau des différentes étapes. Et pour savoir si les recommandations ont été reçues et mises en œuvre et où en est cette mise en œuvre.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Si on regarde toutes les recommandations qui ont été faites, il y a un système, mais il n'y a pas de processus ensuite. Il y a une liste qui est devenue peu à peu obsolète.

Ce qui a été fait maintenant c'est qu'on travaille différemment. On a des processus pour faire le suivi des conseils, mais on n'a plus une visibilité. Parce que c'est un outil... Mais enfin les gens ont maintenant la possibilité de demander un rapport à cet outil. Cet outil a accès au suivi et peut donner l'état d'où en est la recommandation.

ALAN GREENBERG:

Bien, je vais demander au prochain orateur de prendre la parole, mais nous allons mettre le chronomètre sur une minute. Bien donc Sébastien a une question à poser, mais je pense qu'on a quelqu'un avant.

SEBASTIEN BACHOLET: Il semblerait qu'il est plus facile d'avoir les nouveaux gTLD dans la racine qui a ce nouveau système de suivi du conseil. C'est ce dont on discutait il y a 7 ans en tout cas. Peu importe.

Ma question, et il se pourrait que je sois un peu lent. Que je sache, vous discutiez des gTLD qui devront être en dehors de la racine bien sûr. Cela a été fait sans nom de domaine et c'était facile lorsqu'on a lancé la racine. Mais que fera-t-on lorsqu'il nous faudra des noms de domaines de nouveaux gTLD qui s'intègrent à la racine? Spécifiquement, comment va-t-on traiter les noms de domaine des utilisateurs finaux sans discuter du programme des nouveaux gTLD. On n'a jamais discuté de cela et il semblerait que l'on veuille publier cela, mais on ne sait jamais où partent ces noms lorsqu'ils ne sont plus publiés en ligne. Donc je voulais savoir s'il vous semble qu'il faut que l'on considère cet aspect du point technique et du point de vue des utilisateurs également. Merci.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Sébastien, je pense que vous avez ici fait allusion à deux aspects sur lesquels se penche SSAC. Et on devrait peut-être reprendre cette question par la suite pour pouvoir informer l'assemblée après.

ALAN GREENBERG: Pardon Julie allez-y, vous pouvez conclure.

JULIE HAMMER Cela dit, je remercie Patrik et Tim au nom de toute l'ALAC et on s'attend vraiment à reprendre ces questions en dehors de cette réunion. Merci.

ALAN GREENBERG: Merci, on est un tout petit peu en retard, mais nous allons faire une pause de 15 minutes pour que les interprètes aient l'occasion de se reposer un peu. Et nous allons reprendre d'ici 15 minutes, donc soyez là à l'heure.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]